

212 4110/jne compl
24.12.59

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Ville de ROYAN

du Conseil Municipal

OBJET :
Remboursement de frais
de déplacements

Réunion du Jeudi 10 Décembre 1959

59186

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le dix Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 5 Décembre 1959.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Lanoue, Rochedereux, Brenusseau, Mouchot Pouget, Lanussé, Guillaud, Biscaye, Mongrand, Lamouche, Flahaut, Massé, Fontanille Berland, Reix, Melle Fouché, MM. Narteau, Gachet, Menant, Bujard, Galland, Bétous

Représenté : M. Bouchet par M. Bujard

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Après avoir entendu M. le Maire exposer les nécessités et les avantages consécutifs à des déplacements auprès des Ministères et des Administrations centrales le Conseil Municipal décide d'autoriser les missions ci-dessous

- de M. le Maire : congrès des stations balnéaires et Climatiques
- de M. BISCAYE : projet du stade au Ministère de l'Education Nationale
- de M. MENANT : démarches au Ministère de la Santé publique pour le projet de centre Médico Social et Médico Scolaire
- de M. DESTOUCHES : organisation d'une piste de glace au Casino Municipal

Les mandats seront imputés sur le chapitre XXVIII - Art. 7 du budget : frais de publicité

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE

ROCHEFORT-SUR-MER le 22 Décembre 1959

Le Sous-Préfet

VOCHEL



copie conforme

le 24-12-1959

Pour le Maire,
l'Adjoint-Délégué

